

Associations de parents d'élèves

Madame Florence DUCASSE
Inspectrice de l'Education nationale
Circonscription de Chatou

Houilles, le 06 janvier 2022

Objet : nouveau protocole sanitaire

Madame l'Inspectrice,

Nous souhaitons aujourd'hui vous faire part des remontées des parents d'élèves quant au nouveau protocole sanitaire mis en place depuis le 3 janvier 2022 pour les enfants de moins de douze ans.

En effet, depuis lundi 3 janvier 2022 dès qu'un élève est identifié positif au covid, l'école demande aux parents de tous les élèves de la classe de venir chercher leur enfant au plus vite afin de le faire tester. Celui-ci ne peut pas revenir à l'école sans preuve d'un résultat négatif au test PCR ou antigénique. Et les résultats se font attendre de plus en plus longtemps, même pour les tests antigéniques, car les officines sont débordées. Les enfants qui le pourraient ne peuvent donc pas retourner à l'école. Quant aux auto-tests à faire à J+2 et J+4, les pharmacies n'en ont plus à donner aux familles.

Alors il est vrai que les classes ne sont plus fermées. Mais les élèves n'y sont pas puisqu'ils font la queue devant la pharmacie ou le laboratoire pour être testés, ou qu'ils attendent un résultat de plus en plus long à arriver. Il suffit de deux cas par semaine dans une même classe pour voir s'envoler la moitié des cours de la semaine, a minima. Entre les élèves qui ont pu revenir à l'école et les autres, où est l'égalité des chances ?

Et si la volonté cachée était que les parents puissent travailler puisque les classe ne sont plus fermées, c'est un échec, car les parents font également la queue devant la pharmacie ou le laboratoire avec leur enfant.

Dans ce contexte, la continuité pédagogique est toute relative car les enseignants n'ont pas le don d'ubiquité. Entre la classe, leur ordinateur (personnel) pour envoyer les leçons et les exercices et les tâches administratives de suivi des résultats de tests/relance des familles qui leur incombent également, à quand le burn-out ?

Nous avons bien conscience que l'élaboration du protocole sanitaire ne relève pas de vos prérogatives. Nous voulions seulement vous alerter sur la réalité d'une situation ubuesque. Nous espérons, pour le bien-être des enfants et des enseignants que cette situation ne perdurera pas. Mais dans le cas contraire, il nous semble urgent à réfléchir dès à présent au protocole sanitaire de demain.

Nous nous tenons disponibles pour vous rencontrer, en présentiel ou en visio-conférence, selon vos disponibilités et les nôtres.

Veillez agréer, Madame l'Inspectrice, l'expression de nos sentiments distingués.